NATIONS UNIES





Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/C.6/43/L.24/Corr.1 25 novembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

Quarante-troisième session SIXIEME COMMISSION Point 126 de l'ordre du jour

STATUT D'OBSERVATEUR DES MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE RECONNUS PAR L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE OU LA LIGUE DES ETATS ARABES

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Irag, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Madagascar, Mauritanie, Nicaragua, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen, Yémen démocratique et Yougoslavie: projet de résolution

Rectificatif

La liste des coauteurs du projet de résolution est celle qui figure ci-dessus.

88-31260 1544W (F)